



Bulletin municipal de Notre Dame de l'Isle – N°24 novembre 2021



Page 3
Un nouveau salon du livre mouillé... mais réussi... !



Page 6
L'acoustique de notre église est très appréciée des musiciens

Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isloises et chers Islois,

L'automne frappe à la porte laissant derrière lui de beaux souvenirs d'été. Cette fin d'année 2021 est placée sous le signe de l'espoir et des retrouvailles. Grâce à la vaccination, n'espère-t-on pas, en effet, que, sur le front de la pandémie, la situation demeure stable malgré l'arrivée de l'hiver ? Et par ailleurs, n'attendons-nous pas de renouer enfin le fil brutalement rompu de nos habitudes, de nos événements ?

Alors soyons optimistes. Assurer un retour en classe bienveillant pour nos enfants et les membres de la communauté éducative a été une priorité pour l'équipe municipale, car, on le sait, le contexte pandémique n'est pas encore derrière nous. La stratégie vaccinale se poursuit et nous invite à rester prudents mais aussi à imaginer l'avenir.

Néanmoins, nous avons poursuivi nos investissements et la première tranche de travaux de rénovation de notre église a pris fin. Nous aurons l'occasion de tous nous retrouver en décembre pour les inaugurer et réfléchir à leur poursuite. Nous pouvons être fiers de ce bel édifice, particulièrement apprécié des mélomanes pour son acoustique, — ce qui nous permet d'accueillir des concerts de qualité.

L'enfouissement des réseaux se poursuit rue Georges Clergeot et dans les rues alentour avant de débiter rue Camille Isambard. Pour la rue Georges Clergeot, l'étude hydraulique est désormais terminée. Le projet d'aménagement de la voirie et de l'espace public contigu, construit en lien avec le Syndicat de voirie, est donc lui aussi finalisé. Il fera l'objet d'une présentation en réunion publique d'ici à la fin du mois.

Comme à l'accoutumée, vous trouverez dans ce numéro la synthèse des décisions prises par le conseil municipal lors de ses dernières séances ainsi qu'un retour sur les animations estivales que nous avons pu maintenir, notamment la quatrième édition du salon

du livre, rendue possible grâce au dévouement de tous les bénévoles.

Vous y découvrirez également un peu d'histoire, surprenante... mais je n'en dis pas plus...

Enfin, nous nous retrouverons pour des moments conviviaux. Après les cérémonies du 11 novembre, nous aurons un moment de partage et de solidarité pour le téléthon puis, en début d'année, les traditionnels vœux nous permettront de partager nos histoires, nos passions et nos envies pour nous souhaiter une vie meilleure pour 2022.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver,

votre maire,
Thibaut BEAUTÉ

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 2</i>
<i>Notre Dame de lire</i>	<i>p. 3</i>
<i>Actualités</i>	<i>p. 4; 5,</i>
<i>Reprise de la vie culturelle</i>	<i>p. 6 & 7</i>
<i>Environnement et SYGOM</i>	<i>p. 8, 9</i>
<i>Extraits des réunions des conseils municipaux</i>	<i>p. 10, 11, 12 13,14 & 15</i>
<i>Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle</i>	<i>p. 16, 17</i>
<i>Informations du Comité des fêtes</i>	<i>p : 18</i>
<i>Réglementation, vie pratique</i>	<i>p. 19</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 20</i>

Salon du livre en hommage à Michel De Decker

Le 27 juin dernier a eu lieu la quatrième édition de « Notre-Dame de Lire ».



Si le principe est maintenant bien rodé, nous avons eu une grande nouveauté cette année puisque la pluie s'y est invitée pour la première fois ! Les bénévoles ont du œuvrer plus qu'à l'accoutumée pour l'installation de barnums en plus grand nombre..



Loin de décourager qui que ce soit, les auteurs ont répondu « présents » pour un bel hommage à Michel De Decker, initiateur du projet, qui nous a quittés en 2019 juste après la 3^{ème} édition.

Des « célébrités » étaient présentes



Philippe Charlier
Alain Baraton
Danièle Thiéry



Le public aussi est venu en nombre puisque nous avons accueilli plus de 700 visiteurs malgré la météo maussade. Des artistes ont été invités cette année et la musique a, comme d'habitude, accompagné les lectures...



Encore une fois, les bénévoles se sont surpassés pour faire de cette journée une vraie réussite.



Actualités de la commune

Rentrée des classes

Après une année scolaire 2020-2021 encore bouleversée par la pandémie, espérons que 2021-2022 se poursuivra sous de meilleurs auspices



A ce jour, les effectifs du regroupement scolaire sont en légère augmentation, avec 53 élèves pour la maternelle *Les écureuils* de Pressagny-l'Orgueilleux et 44 pour l'école élémentaire *Les hirondelles* de Notre-Dame de l'Isle. L'équipe enseignante, quant à elle, reste stable, composée de Mmes Anne-Marie Drouet (petite-moyenne section) et Fanny Paquet (grande section-CP) aux *Ecureuils* et Nathalie Lunel (CE1-CE2) et Bénédicte Lacaille (CE2-CM1-CM2) pour l'élémentaire.



En septembre, les élèves de Notre-Dame de l'Isle ont pu participer à l'opération « nettoyage de la nature ». La classe de Mme Lunel est allée nettoyer le petit bois près de l'école et celle de Mme Lacaille s'est rendue en bords de Seine. Les enfants ont ainsi pu prendre conscience de la fragilité du milieu naturel et de la nécessité de le préserver. Merci aux parents qui ont accompagné ces sorties éducatives.

Début octobre, un parent d'élève de la société Ariane groupe, est venu parler aux enfants du système solaire et leur a présenté les prochains développements de la conquête spatiale. Tous ont été émerveillés devant la description des planètes, des lanceurs et du travail des astronautes.

La désormais traditionnelle fête d'Halloween, d'origine celte et irlandaise, a permis aux élèves de venir déguisés l'après-midi du 20 octobre et de s'initier, de manière ludique, aux mots et usages de la civilisation anglo-américaine.



Plusieurs interventions de la Croix-Rouge, prévues en novembre et décembre, viseront à « apprendre aux élèves à porter secours », comme le préconisent les *Instructions Officielles*.

Un début d'année bien rempli qui, espérons-le, pourra se poursuivre par d'autres sorties et animations qui rendent vivants les apprentissages.

Création du Guichet numérique unique



Seine Normandie Agglomération mettra bientôt à la disposition des habitants son « Guichet Numérique Unique ».

Grâce à celui-ci, vous pourrez effectuer toutes vos démarches administratives en ligne, à partir de votre ordinateur, de votre téléphone ou de votre tablette (ceci 7j/7 et 24h/24) et qu'elles dépendent :

- de Seine Normandie Agglomération

- inscription au transport scolaire 
- paiement de l'eau potable 
- Problèmes d'assainissement 

- ou de notre commune



- Inscriptions à l'école, la cantine, la garderie.
- Documents d'urbanisme.
- les actes de naissance, mariage, décès etc..
- réservation de salle des fêtes.
- Inscriptions sur liste électorale, à la lettre mensuelle, aux alertes.
- Demande de rendez-vous pour la conclusion d'un PACS ou pour rencontrer un élu.
- Demande de carte d'identité, passeport etc..

Grâce à ce nouveau dispositif, il vous sera possible de vous inscrire au « plan canicule » ou « grand froid », en toute discrétion et simplicité, de même qu'à l'opération « tranquillité vacances », supervisée par la Gendarmerie Nationale.

Toutes ces démarches vous seront accessibles par un seul identifiant et mot de passe, sur un portail clair et bien documenté, qui vous dirigera automatiquement vers le service dont relève votre demande.

Actualités de la commune

Un nouveau service pour la salle des fêtes

Les tarifs de la salle des fêtes évoluent et avec eux, de nouveaux services sont proposés à la population, notamment la possibilité de louer de la vaisselle pour vos réceptions. Dans un souci d'hygiène et de sécurité, le remplacement de divers éléments de la cuisine se poursuivra à brève échéance pour fournir une prestation de qualité.

Conditions tarifaires

Habitants de la commune de Notre-Dame de l'Isle :

- **Location à la journée** (de 9 h à 18 h ; dimanche, jours fériés et vacances scolaires en Zone B): **60 €**
- **Location d'une nuit** (sauf le samedi, de 18 h la veille à 9 h le lendemain) :..... **110 €**
- **Location le weekend** (du samedi à 9 h au dimanche soir - horaires à fixer avec la mairie) :..... **280 €**
- **Forfait 3 jours**
(du vendredi 18 h au dimanche soir) **320 €**

Extérieurs à la commune de Notre-Dame de l'Isle :

- **Location à la journée** (de 9 h à 18 h ; dimanche, jours fériés et vacances scolaires en Zone B) :..... **100 €**
- **Location d'une nuit** (sauf le samedi, de 18 h la veille à 9 h le lendemain) :..... **190 €**
- **Location le weekend** (du samedi à 9 h au dimanche soir - horaires à fixer avec la mairie)..... **420 €**
- **Forfait 3 jours**
(du vendredi 18 h au dimanche soir) **470 €**

Associations non domiciliées à Notre-Dame de l'Isle : (un justificatif sera demandé) :

- **Location à la journée** (de 9 h à 18 h ; dimanche, jours fériés et vacances scolaires en Zone B) **100 €**
- **Location d'une nuit** (sauf le samedi, de 18 h la veille à 9 h le lendemain) **150 €**
- **Location d'un weekend**
s'adresser au secrétariat de la mairie.

Associations domiciliées à Notre-Dame de l'Isle (hors Comité des Fêtes et AISLC)

Location gratuite d'une journée ou soirée
deux fois par an maximum

Location de vaisselle :

- • **1 placard** (50 personnes) : **50 €**
- • **2 placards** (100 personnes) : **80 €**
- • **3 placards** (120 personnes) : **100 €**

Un départ à la retraite, ça se fête...

Après un pot de départ « professionnel » avant les vacances, le 5 novembre, sur une idée des représentants des parents d'élèves, les enfants des écoles sont venus souhaiter une bonne retraite à **Marie-Pierre Touron**.



Marie-Pierre quitte l'équipe de la garderie et de la cantine après une trentaine d'années de service !



Une jolie collecte lui permettra de profiter d'un vol en montgolfière

Pascale Billard

Reprise de la vie culturelle

Journée Européenne du Patrimoine



Notre Eglise a été mise à l'honneur pour la première participation de la commune aux journées européennes du patrimoine, le samedi 18 novembre 2021.

Les visiteurs ont pu admirer les vitraux, créations récentes des lendemains de la seconde Guerre mondiale et les statues polychromes, notamment celle

de Saint Fiacre, restaurées il y a peu.



L'ouverture de l'Église a été l'occasion d'informer les passionnés du patrimoine, sous la forme d'une petite exposition en images, de la pratique des chantiers collaboratifs dans notre commune (lavoir, Eglise). Ainsi la sauvegarde de nos biens communaux est le fruit de la générosité des donateurs publics mais aussi privés, par l'intermédiaire de la Fondation de France. Elle l'est aussi par l'implication de tous dans le travail de préparation des supports à rénover.



La rénovation des biens communaux est aussi l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire de notre village et de ses habitants, comme en témoigne la mise au jour de cette stèle en hommage à un homme, décédé très jeune, découverte sous le badigeon du pignon Est de la sacristie et visible désormais à l'entrée de la nef.



La journée du 18 novembre s'est achevée par un concert donné par l'association *Appassionato*, qui a rassemblé de nombreux mélomanes.

Concert Appassionato

Les qualités acoustiques de notre église en font un lieu apprécié par les musiciens amateurs et professionnels. L'association *Appassionato AMA Normandie* est ainsi devenue une habituée des lieux et nous présente régulièrement des programmes riches et éclectiques. Cette association organise depuis l'an 2000 des concerts de musiciens amateurs venus des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime et pratiquant la musique de chambre.

Composée de musiciens bénévoles, l'association a pour but qu'ils puissent se rencontrer et faire partager leur passion au public à l'occasion de concerts généralement gratuits.

Du fait de leur origine très diverse et de leurs goûts à la fois différents et complémentaires, les musiciens d'*Appassionato* sont à même de proposer des programmes très variés. Lors du concert du 18 novembre, les nombreux auditeurs ont ainsi pu entendre des morceaux aussi divers que la *Sonate pour piano et clarinette* de Félix Mendelssohn (piano, Antoine Lepicard, clarinette



Jean-Yves Rauline), un *Air sicilien* de Jean-Baptiste Pergolèse (Violon : Andrée Marchand ; Piano : Catherine Leblond) ou

encore du tournant des XIXème et XXème siècles, comme Les berceaux de *Gabriel Fauré* ou *On dit* de Jules Massenet (Chant : Isabelle Fima ; Violoncelle : Marie-Noëlle Terrasse ; Piano: Didier Renaut).



La soirée s'est achevée sous les accents plus jazzys d'Erroll Garner (*Misty*), George Gershwin (*Blues*) et Benny Goodman

Reprise de la vie culturelle



(*Don't Be that Way*), trois morceaux servis avec énergie par Emmanuel Pinateau à la clarinette et François-Xavier Guyot au piano.

Merci à tous les amateurs de grand talent qui ont choisi Notre-Dame de l'Isle pour faire découvrir la variété du répertoire de la musique de chambre à un public de plus en plus large.

Musique de chambre en Normandie

Alors que des menaces planaient sur la poursuite du festival international de musique de chambre dirigé depuis 2003 par Michel Strauss, titulaire de la classe de violoncelle au Conservatoire National Supérieur de Paris, un concert a finalement pu se tenir dans notre église, le dimanche 31 octobre, pour le plus grand plaisir du nombreux public d'amateurs éclairés venu y assister.



Au programme, le *Trio n°1 en ré mineur opus 49* de Félix Mendelssohn, qui s'est imposé, dès sa création en 1840, comme l'une des œuvres majeures du

répertoire de la musique de chambre. Au violon, Joseph Puglia, jeune virtuose habitué du festival, magistralement accompagné par Clara Stauss au violoncelle et Ana-Maria Vera au piano.

A suivre, le plus tardif *Quintette à cordes n°2 en sol majeur, opus 111* de Johannes Brahms, œuvre de la maturité qui rassemble nombre d'inspirations musicales du compositeur, dont la musique hongroise,

réminiscence qui clôt l'œuvre par une coda *alla zingarese*, toute en fougue et en exubérance.



Joseph Puglia était pour la circonstance accompagné de Hugo Meder, violon, Clément Batrel-Genin et Clément Pimenta, *alti*, Clara Dietlin, violoncelle, et Ana-Maria Vera, piano.

Le public présent a été une nouvelle fois conquis par la maîtrise technique ainsi que par les qualités

d'interprétation de ces jeunes musiciens professionnels, appelés à de grandes carrières. Souhaitons que ce festival de premier ordre puisse se maintenir dans notre région.

Cérémonie du 11 novembre



Ce n'est pas sans émotion que nous avons pu renouer avec l'hommage de la nation aux morts pour la France.

Cette cérémonie est un temps fort de la vie de notre village dont le nom des rues rappelle le lourd tribut payé aux combats de la Grande Guerre.

Après le traditionnel dépôt de gerbe au cimetière, les islois ont pu renouer avec le pot de l'amitié en mairie.

Sur l'agenda de la commune

Si les conditions sanitaires le permettent, M. le maire et le Conseil municipal vous donnent rendez-vous selon l'agenda suivant :

- 11 décembre, Noël des enfants
- 8 janvier, vœux de M. le maire

Soirées à thèmes et service traiteur



Le restaurant « L'envie » proposera régulièrement l'an prochain, des soirées à thème. Les dates des soirées paraîtront dans le calendrier diffusé en page d'accueil de notre site municipal et sur leur page facebook.

Vous pourrez en profiter **uniquement sur réservation**, de préférence par mail envoyé à :

resto.lenvie@gmail.com

Pour les fêtes de fin d'année, le « service traiteur » sera à nouveau à votre disposition. Pour commander, contacter l'établissement par mail ou par téléphone au **02.32.52.14.66.**

Respect de l'environnement : la collecte des déchets évolue

Pour plus de tri et moins de dépenses, le SYGOM se modernise en 2021

Malgré une gestion de service public comparable aux moyennes nationales, la forte production d'ordures ménagères sur le territoire, couplée à un faible niveau de tri des déchets, ont obligé le SYGOM à prendre les mesures nécessaires pour changer la tendance.

Qu'est-ce que le SYGOM ?

Le SYGOM est l'établissement public chargé de la gestion des déchets ménagers pour le compte de 4 intercommunalités :

Seine Normandie Agglomération (en partie), la Communauté de Communes Vexin Normand, la Communauté de Communes de Lyons Andelle, et la Communauté de Communes des 4 rivières (Pour 4 communes). Sur ce territoire de 72 000 habitants composé de 94 communes, le SYGOM gère la collecte en porte-à-porte

des ordures ménagères et des déchets recyclables. Il gère la collecte du verre et du papier en borne d'apport volontaire, ainsi que la collecte des déchets sur un réseau de 9 déchèteries. Pour l'ensemble des déchets collectés, le SYGOM organise leur transport vers les exutoires, ainsi que leur traitement, leur valorisation et leur revente lorsque cela est possible.

En 2019, chaque habitant du territoire produisait en moyenne 610 kilos de déchets par an, soit 110 kilos de plus que la moyenne des territoires mixtes ruraux.

En 2020, le SYGOM a mené un certain nombre d'études qui lui ont permis de constater que ses coûts de gestion sont proches des coûts constatés sur les territoires semi-ruraux en France (87 € par habitant, contre 86 € en moyenne en France sur un territoire similaire).

Pour autant, les performances de collecte sont mauvaises. Cela signifie que les quantités de déchets produits par habitant sont trop importantes, et que le tri est insuffisant.

En 2019, chaque habitant du territoire produisait en moyenne 610 kilos de déchets par an, soit 110 kilos de plus que la moyenne des territoires mixtes ruraux (ADEME). Un habitant du SYGOM produisait en moyenne 260 kilos d'ordures ménagères, contre 196 kilos en moyenne en France pour un territoire semi-rural et triait 20 kilos de déchets, contre 50 kilos en moyenne en France (territoire mixtes-ruraux).

Ces mauvais résultats représentent un coût pour le SYGOM.

Le soutien financier des éco-organismes (voir encart) baisse avec les mauvaises performances du SYGOM, tandis que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui s'applique sur les activités d'incinération et d'enfouissement, augmentera drastiquement d'ici à 2026, pour passer de 3€ par tonne d'Ordures Ménagères en 2019 à 15 € par tonne en 2026. A terme, cela représente une dépense supplémentaire de 1,6 millions d'euros pour le SYGOM.

A ce contexte défavorable s'ajoute la chute de la revente de matière recyclable en 2019 et 2020, ainsi que le coût des prestations de transports qui augmentent en même temps que celui du coût du carburant.

L'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une mesure incontournable.

Depuis 2014, le SYGOM a fait le choix d'appliquer le taux de TEOM le plus bas possible, avec deux baisses successives en 2014 et en 2015, pour finalement ne plus varier jusqu'en 2021. Alors que les recettes diminuaient et que les dépenses augmentaient malgré des coûts de gestion corrects, l'augmentation des taux de TEOM devenait, par ses effets immédiats, la première mesure incontournable à prendre pour adopter un budget sincère et équilibré. Le SYGOM a accompagné l'augmentation de la TEOM par un ensemble de mesures ayant vocation à améliorer le tri des déchets, accroître la maîtrise du service public, adapter le système à des consignes de tri plus simple.

Avec la distribution des bacs et un circuit dédié aux déchets recyclables, c'est une augmentation du tri de plus de 110% qui est constatée.

En 5 mois, plus de 90% des foyers du SYGOM auront été dotés en bacs.



Avec cette distribution de bacs de collecte, couplée à l'instauration d'un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables, le SYGOM constate, sur les

premiers mois du dispositif, une augmentation de 116% du tri des déchets. A ce stade, en matière de tri des déchets, l'objectif de performance du SYGOM est pleinement atteint.

Respect de l'environnement : la collecte des déchets évolue

De nouveaux véhicules de collecte en début d'année 2022 pour une plus grande maîtrise du service public

Avec l'arrivée des nouveaux véhicules de collecte et leur système informatique embarqué qui vont se déployer en début d'année prochaine, le SYGOM constatera en temps réel les éventuelles difficultés survenues lors de la collecte, les dysfonctionnements, les refus... et améliorera significativement le suivi de la collecte des déchets, ainsi que les relations à tenir avec chaque usager.

Le nouveau quai de transfert des déchets ménagers à Etrépagny est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} juillet dernier



Dans l'ordre de gauche à droite : Mme SENE-ROUQUIER, Sous-Préfète des Andelys, M. CAILLIET, Maire d'Etrépagny, M. BEAUTÉ, Président du SYGOM, le 9 octobre 2021 lors de l'inauguration du quai de transfert des déchets ménagers d'Etrépagny

Ce nouvel équipement abrite les activités de collecte en porte-à-porte, les activités de transfert des déchets, les activités de suivi de prestations.

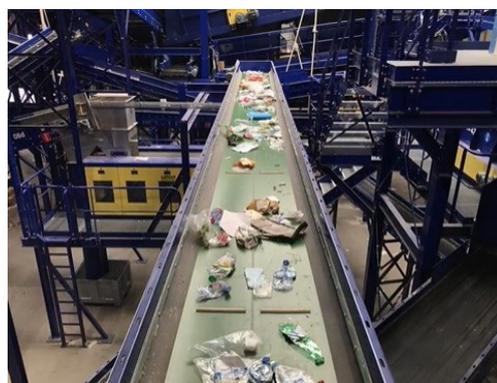
Doté d'un pont bascule, il permet au SYGOM de suivre chaque jour les quantités de déchets collectés en porte-à-porte. A l'abri des intempéries, les déchets sont de meilleure qualité et plus facilement valorisables. La configuration du site autorise le transport des déchets vers leur centre de traitement en semi-remorques, ce qui induit une économie pour le SYGOM qui transportait auparavant ses déchets en double caisson.

Enfin, la base vie du prestataire de collecte située directement sur le quai de transfert permet des facilités d'organisation évidentes.

Un nouveau centre de tri à Guichainville, opérationnel depuis le 1^{er} août, permet de simplifier les consignes de tri

Les mesures prises pour une augmentation du tri des déchets sont en phase avec le nouveau centre de tri de Guichainville, opérationnel depuis le 1^{er} août dernier, qui, par le processus industriel existant, permet de faciliter les consignes de tri apportées aux habitants.

Ce projet à vocation départementale est l'aboutissement du partenariat conclu entre le SETOM de l'Eure, l'Agglomération Seine Eure et le SYGOM.



Le nouveau centre de tri de Guichainville, issu du partenariat conclu entre le SETOM de l'Eure, l'Agglomération Seine Eure et le SYGOM, permet de trier tous les emballages.

Pour un investissement de 3 500 000 € TTC, le SYGOM se modernise et montre toute sa résilience pour faire face aux nouveaux enjeux de développement durable et faire des déchets une richesse pour le développement d'une économie circulaire territorialisée au service des citoyens.

Nouvelles modalités d'accès en déchetterie

La déchetterie d'Aubevoye appartient dorénavant à la SeineEure Agglomération et n'est donc plus gérée par le SYGOM.

Afin de faciliter l'accès pour ses usagers, notamment de notre commune, le SYGOM a négocié un maintien de l'accès jusqu'à la fin de l'année moyennant une carte SEA.

Gardez votre vignette qui vous permet d'accéder dans une autre déchetterie du SYGOM (par exemple celles des Andelys).

Mais dès maintenant vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Tourny (distance équivalente) qui offre plus de filières de recyclage et une affluence moindre.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus trois conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des procès-verbaux validés par notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

I/ Finances et administration générale

FINANCES

1. Tarification des transports scolaires pour l'année 2021-2022 (collège et lycée)

Suite à la réforme territoriale, Seine Normandie Agglomération est devenue l'autorité organisatrice des transports scolaires par délégation de la Région.

Le coût du transport par élève représente 1 171 €. Sur ce montant, le département prend à sa charge 662€ et SNA 419€. Le solde de 90€ (pour 1 enfant), 80€ (pour le second enfant), 70€ (pour le troisième enfant) reste à la charge des familles. Généralement, la part parentale est limitée à 55€, la différence étant prise en charge par les communes.

A Notre-Dame de l'Isle, le Conseil Municipal, après délibération et vote, fixe le tarif des cartes de transport scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 pour les collégiens et lycéens de manière dégressive :

- 55 € pour le premier enfant
- 45 € pour le deuxième
- 35 € pour le troisième

2. Tarification des transports scolaires pour l'année 2021-2022 (maternelle et primaire)

Pour les transports dans le regroupement pédagogique, il est d'abord proposé de ne solliciter pour la part parentale que pour 30€ pour les élèves de maternelles et primaires.

Toutefois, considérant que, compte tenu de la gratuité de l'école, il n'est pas logique que les parents soient pénalisés par le regroupement pédagogique dû à l'organisation de l'Éducation Nationale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (10 pour et 5 contre) d'accorder la gratuité des cartes de transport scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 pour les élèves de maternelle et primaire.

Comme pour le collège et le lycée, les inscriptions se feront auprès de SNA, Les cartes seront remises par la commune et le paiement sera adressé par le trésor public. (21/05/2022)

3. Suppression de la régie « transport scolaire et salle des fêtes »

Vu, notamment, l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 31/08/2021 et afin de faciliter la dématérialisation des paiements, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, abroge les arrêtés portant constitution d'une régie de recette et portant nomination d'un régisseur pour l'encaissement des produits de « transport scolaire » et de la location de la « salle des fêtes Clos Galy » et approuve à l'unanimité la suppression de la régie de recette pour l'encaissement des produits de « transport scolaire » et de la location de la « salle des fêtes Clos Galy », ces dispositions devant prendre effet au 01/10/2021.

Pour tous les actes de paiement intéressant les débiteurs de la commune, la collectivité émet désormais, un titre de recette dont la trésorerie gère le recouvrement. (30/09/2021)

4. Salle du Clos Galy : modification du contrat de location ainsi que du règlement et des conditions tarifaires au 01/10/2021

La gestion de la vaisselle de la salle des fêtes ayant été cédée à la commune par le Comité des Fêtes, il convient d'actualiser le contrat de location, le règlement, ainsi que les conditions tarifaires en y incluant la gestion de la vaisselle, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, ces nouvelles dispositions étant applicables à partir du 01/10/2021. Pour le nouveau tarif, se reporter à la page 5 ci-dessus. (30/09/2021)

5. Subvention 2021 à la Croix Rouge Française

Suite à sa demande expresse, la commune, soucieuse d'aider les associations qui participent sa vie et au bien-être de ses habitants, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil municipal, d'attribuer une subvention à la Croix Rouge Française de 250 €. Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe des subventions votée au budget primitif 2021. (21/05/2022)

6. Décision Modificative n°1 au Budget 2021 : augmentation de crédit au chapitre 65 « Autres charges gestion courante »

Compte tenu des montants votés pour le chapitre 65 « Autres charges gestion courante » pour l'année 2021 et des sommes restant à payer, il y a lieu de procéder, comme indiqué dans

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

le tableau ci-après, à quelques ajustements budgétaires en section de fonctionnement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : bâtiments publics	9500,00 €	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	9500,00 €	
D 6531 : indemnités élus		2200,00 €
D 6533 : cotisations retraite élus		230,00 €
D 6535 : formation élus		340,00 €
D 657351 : subvention au GFP de rattachement		6730,00 €
TOTAL D 65 : autres charges gestion courante		9500,00 €

EMPLOYÉS COMMUNAUX

7. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie

Mme la secrétaire de mairie est sortie de salle pendant la présentation du dossier et le vote.

La surcharge de travail de la secrétaire de mairie justifie sa demande d'effectuer davantage d'heures. Par ailleurs, compte tenu du système de cotisations sociales des agents territoriaux, il est plus avantageux pour la municipalité de financer un temps de travail supplémentaire dans la commune que de payer le renchérissement des cotisations sociales qui surviendrait si la secrétaire de mairie allait compléter son service dans une autre commune.

Nanti de ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie, qui passe de 22h à 27h 30 par semaine à compter du 01/09/2021. (02/08/2021).

La modification du temps de travail excédant 10% du temps initial, l'avis du Comité Technique Paritaire du centre de gestion départemental a dû être sollicité. Celui-ci a approuvé à l'unanimité le 31/08/2021 la décision du Conseil Municipal. (30/09/2021)

8. Adhésion au contrat d'assurance statutaire du CDG de l'Eure

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire pour les agents communaux et la nécessité que ce contrat soit soumis au Code de la Commande Publique, le Conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) proposé par le centre de Gestion dans le cadre du groupement de commande et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

- pour les agents CNRACL pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40% de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus) ;
- pour les agents IRCANTEC pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus).

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoutent les charges patronales.

Le Conseil Municipal prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois. (30/09/2021)

ELECTIONS

9. Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par M. Hervé MORIN pour être candidat aux élections régionales.

Tout en rappelant son indépendance, Thibaut Beauté indique qu'il a répondu favorablement, considérant comme positif le bilan de la région et partageant le projet de Vivre la Normandie pour la mandature à venir. Il souhaite y défendre les intérêts de tous les Normands.

Afin d'organiser les élections à venir dans le respect des consignes sanitaires, le bureau de vote se tiendra salle du Clos Galy. Ce double scrutin nécessite le doublement des assesseurs, et au-delà de la mobilisation des conseillers municipaux, il sera fait appel aux bonnes volontés pour tenir les bureaux de vote. (21/05/2022)

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES

10. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

La délibération du conseil communautaire de SNA du 11 mars 2021 crée un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) [...]. Chaque commune devant y être représentée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Catherine LERATE comme représentante. (21/05/2022)

Mme LERATE rapporte qu'une première réunion du CISPD regroupant élus et représentants (police municipale, police nationale, pompiers) a évoqué l'adoption d'un règlement intérieur, la prévention (éducation à la parentalité), la tranquillité publique, l'aide aux victimes, notamment de violences faites aux femmes, la radicalisation, etc. (02/07/2021)

11. Représentants au comité de pilotage des sites Natura 2000 de la vallée de Seine Amont

Un comité de pilotage des sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont est institué à l'initiative de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure. A la demande de M. le Préfet, chaque collectivité concernée doit désigner un élu titulaire et suppléant pour l'y représenter.

Mme Nathalie TISON et M. Alain FAVRESSE sont élus à l'unanimité, respectivement en tant que titulaire et suppléant. (30/09/2021)

12. Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT (commissions locale d'évaluation des charges transférées) de Seine Normandie Agglomération

Le *Code général des impôts* instaure une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre l'établissement public de coopération inter-communale (SNA) et ses communes membres.

La CLECT est missionnée à l'occasion de chaque transfert ou restitution de compétences, afin de garantir une stricte neutralité financière entre les communes et l'Agglomération au moyen d'attributions de compensation. [...] Chaque commune dispose d'au moins un délégué à la CLECT et, de manière proportionnelle, un nombre de sièges à la CLECT égal à celui qu'elle détient au conseil communautaire, soit un siège pour notre commune.

Du fait du renouvellement des conseils municipaux en 2020, une nouvelle composition de la CLECT a été décidée par le conseil communautaire de SNA le 23 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité Monsieur Thibaut BEAUTÉ représentant de la commune à la CLECT. (30/09/2021)

II/ Environnement et Travaux

1. Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est établi par les services de l'Etat sous l'autorité du Préfet. Suite à une première réunion, la commune avait signifié par courrier son désaccord avec les cartes des aléas. [...] En effet, ces aléas ne correspondent pas aux diverses constatations vécues par les habitants lors des dernières crues de 1982, 2001 et 2018. Le Conseil Municipal émet donc réserves sur les cartes d'aléas élaborées par les services de l'Etat [...] et demande que la cartographie en soit corrigée en tenant compte des observations et indices de terrains. (02/07/2021)

2. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Selon la cartographie réalisée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), il manque, à ce jour, 6 bornes incendie sur notre commune dont 2 bornes prioritaires au cœur de Pressagny-le-Val. La règle impose qu'une borne incendie doit se trouver à moins de 200 mètres de toute habitation avec un débit de 30 m³/heure. [...] Le coût d'implantation d'une borne est estimé entre 5.000 et 10.000€ à la charge de la commune, qui peut bénéficier de subventions de l'Etat et du Département à hauteur de 50 à 60%.

Le dossier est actuellement à l'étude. (02/07/2021)

3. Taxe GEMAPI

Le Conseil communautaire de SNA a voté la mise en place de la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour 2022. Plusieurs fleuves et rivières, comme la Seine, l'Eure ou encore l'Epte, irriguent le territoire de l'agglomération, mais aussi des ruisseaux et de nombreuses zones de ruissellement provoquant de plus en plus de sinistres. Ces derniers temps, plusieurs dommages liés aux écoulements ont été constatés sur la commune, notamment à Pressagny le Val.

Ce service sera compétent pour l'aménagement et l'entretien du bassin hydraulique et des cours d'eau du territoire, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. (30/09/2021)

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

4. Remplacement des chaudières au fioul (SIEGE27)

La commune a répondu à l'appel à projet du SIEGE27 afin d'étudier le remplacement des chaudières fioul de l'école et de la mairie. Les études sont en cours dans le cadre de la transition énergétique pour passer aux chaudières granulé bois pour répondre à nos engagements de commune labellisée Territoire engagé pour la nature (TEN). (02/07/2021)

TRAVAUX

5. Réfection de la toiture du restaurant « l'Envie »

Après réception de quatre devis, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 1er avril, avait sollicité des informations complémentaires auprès de l'entreprise « A2C COUVERTURE » afin de pouvoir effectuer une meilleure comparaison des propositions.

La CAO s'est de nouveau réunie le 18 mai en possession des documents demandés et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise A2C Couverture pour un montant de 24 299,99 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la CAO. (21/05/2022)

6. Aménagement extérieur de la mairie

Quatre entreprises ont été consultées pour l'aménagement extérieur de la mairie. Trois réponses ont été reçues. Une entreprise n'a pas répondu sur les deux lots (1 lot : paysager et 1 lot : voirie et réseaux divers). La CAO, lors de sa séance du 1er avril, a décidé de consulter à nouveau cette entreprise considérant qu'il devait s'agir d'une omission. En possession des documents demandés lors de sa réunion du 18 mai, la CAO a constaté que l'entreprise ID VERDE était la mieux placée. Toutefois, la proposition dépassant l'enveloppe budgétaire, la CAO a souhaité négocier son devis avec l'entreprise. M. le Maire ayant obtenu une remise de 5%, la CAO propose au conseil municipal de retenir l'entreprise ID VERDE pour un montant de 81 358,76 € HT, ce que le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Pour rappel, la commune a obtenu le financement de l'Etat, du département et de SNA pour ce projet.

(21/05/2022)

7. Travaux de l'église

Les travaux prévus sont achevés et feront l'objet d'une réception officielle. Ce sera l'occasion de partager un temps de convivialité avec les financeurs, bienfaiteurs

et acteurs de cette belle rénovation qui appellera sans doute une deuxième phase... (21/05/2022) [...] Des invitations seront envoyées aux nombreux donateurs (demeurent essentiellement dans notre commune), aux participants ainsi qu'aux financeurs (Département, Etat, SNA). (02/07/2021)

7. Enfouissement des réseaux électriques (SIEGE27)

Le Conseil Municipal donne son accord pour la demande de programmation des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues suivantes : rue d'Hennezis, chemin des Pieds Corbons, rue du Sergent Seney.

8. Travaux rue Georges Clergeot

Les travaux d'enfouissement ont débuté avec un mois et demi de retard

S'agissant des travaux d'aménagement, M. le Maire précise à l'assemblée que le S.V.V.S. (Syndicat de Voirie Vexin Seine) est maître d'ouvrage de l'opération. Il rappelle que le ruisseau situé derrière la Chapelle déborde régulièrement.

Plusieurs propositions sont à l'étude, à ce jour, pour cette rue :

- en voie partagée,
- à sens unique (de la Seine vers l'amont) avec passage piéton,
- de niveau, sans bordure et caniveau mais avec un système de gestion des eaux pluviales,
- pas de stationnement (M. le Maire rappelle que le stationnement sur l'espace public est toléré et non un droit).

Ces transformations engendreraient une refonte du système du ramassage scolaire [avec] la création d'un seul pôle d'arrêt pour les bus scolaires dans la rue du Clos Galy, ce qui serait une solution envisageable et pratique du fait qu'il y ait le parking de la salle des fêtes à disposition des parents attendant ou venant chercher leurs enfants. [...]

Lorsque les bureaux d'étude auront finalisé le projet, une réunion publique de présentation se tiendra comme à l'accoutumée. (30/09/2021)

9. Déploiement de la fibre optique

Une réunion programmée pour effectuer la réception des travaux d'infrastructure par EURENUMERIQUE s'est tenue fin juin. Malheureusement, les nombreuses non conformités ont reporté cette échéance tant attendue à

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

fin aout. Souhaitons que cette fois-ci, les échéances tiendront. (02/07/2021)

10. Vidéo-protection

Le projet de notre commune a été retenu pour financement partiel par l'Etat. Deux carrefours sont à l'étude, celui des feux tricolores et celui de l'école (intersection rue Mauger et rue du Clos Galy en partie haute). (02/07/2021)

11. Dotation des « Amendes de Police »

M. le maire explique au Conseil le système de la dotation des « amendes de police » qui consiste en une enveloppe financière correspondant au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire national. Celle-ci est ensuite répartie entre tous les départements. Ce sont en effet les départements qui gèrent les affectations financières en fonction des projets présentés par collectivités.

Cette dotation permet de subventionner des opérations de sécurité routière comme des plateaux surélevés ou des chicanes qui pourraient être installés dans diverses rues de la commune pour réduire la vitesse et sécuriser notre village. (30/09/2021)

III/ Education, culture, solidarité

1. Ecoles et SIVOS

M. le Maire présente le compte administratif 2020 du SIVOS [...]. L'annualisation du temps de travail du personnel du SIVOS, qui est une obligation légale, se poursuit. Des entretiens ont eu lieu mais le personnel a du mal à comprendre le système, notamment le fait que les employées soient mobilisables à tout moment en dehors de leurs cinq semaines de congés payés. De fréquents arrêts maladie sont à déplorer ces derniers temps. (21/05/2022)

Suite à plusieurs réunions, le SIVOS a reconnu et accepté la nécessité d'un poste et demi d'ATSEM à la rentrée scolaire pour l'école de Pressagny-l'Orgueilleux, avec un contrat aidé sur critères spécifiques (- de 25 ans) pour le demi-poste.

L'annualisation du temps de travail du personnel du SIVOS a nécessité de revoir les fiches de poste du personnel car le temps de travail n'était pas forcément respecté.

Mouvements au sein du SIVOS :

- 1 départ à la retraite est prévu pour octobre 2021 mais le poste sera pourvu
- 1 départ volontaire (ATSEM)

[...] La situation demeure compliquée, et les travaux doivent se poursuivre au mois de septembre 2021. (02/07/2021)

M. le Maire a invité les parents d'élèves de Notre-Dame de l'Isle à une réunion d'échange afin de partager les informations et de donner la position de notre commune.

Sur l'éventualité de la dissolution du SIVOS, Monsieur le Maire indique que la commune de Pressagny l'Orgueilleux a bien pris une délibération en ce sens mais qu'aucune notification officielle n'en a été faite notamment auprès de notre commune.

Monsieur le Maire évoque le différend qui nous oppose à Pressagny-l'Orgueilleux quant au nombre de postes d'ATSEM, dont doit être pourvu l'école maternelle « les Écureuils ». Nous considérons qu'il faut une ATSEM par classe, soit deux au total, tandis que Pressagny l'Orgueilleux se satisferait d'une seule. Néanmoins, un accord a été trouvé sur 1,5 « d'équivalent temps plein ».

Monsieur le Maire explique que le conseil du SIVOS est public au même titre qu'un conseil municipal, et que les mêmes règles s'y appliquent :

- Affichage public des convocations au conseil
- Affichage public des comptes rendus
- Approbation des procès-verbaux [...]

Il est évoqué par le conseil la mise en place de détecteur de CO2 dans les 2 classes primaires. Bien que les avis soient partagés, les classes seront équipées.

Il est constaté le non-respect des bandes jaunes devant l'école. Un rappel sera fait aux parents d'élèves. (30/09/2021)

2. Les transports scolaires

Plusieurs anomalies sur les circuits de bus sont évoquées : retard, navette supprimée, ...

M. le Maire évoque le manque de chauffeurs de bus, qui est un fait avéré et un problème majeur.

M. le Maire rappelle que pour pouvoir effectuer une remontée d'informations ou de mécontentements au

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

service concerné, il faut au préalable recueillir des faits précis : jour, heure, lieu, faits exacts Car sans ces informations aucune action n'est possible. (30/09/2021)

2. Salon du Livre

Il s'est tenu le week-end du 26 et 27 juin 2021. Sa préparation a duré entre six mois et un an. Il s'est très bien passé et les nouveaux auteurs étaient très intéressants.

Malgré la pluie, environ 700 visiteurs se sont présentés, surtout pour l'achat d'un livre.

Mme la présidente de l' AISLC souligne la charge de travail importante qui repose sur une petite équipe et en appelle aux bonnes volontés. Plusieurs nouveaux bénévoles seraient nécessaires pour l'assister dans l'organisation et la gestion de cet événement majeur de notre calendrier communal. (02/07/2021)

3. Fête Nationale du 14 juillet

Compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire et sous réserve des autorisations indispensables, le conseil municipal est favorable à la réalisation d'un feu d'artifice qui permettrait de relancer la vie commune dans notre village. (21/05/2022)

IV/ Informations diverses

1. Bureau mobile

M. Christophe LACAILLE a participé à une réunion de SNA sur la présentation d'un service itinérant appelé Bureau mobile qui apporte des services en ruralité. Nous attendons des précisions sur l'opportunité de développement de cette structure. (21/05/2021)

2. Elections Départementales et Régionales

M. le Maire remercie vivement tous les conseillers municipaux pour leur participation à la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections.

M. le Maire nous informe que suite à sa candidature aux élections Régionales, il a été élu Conseiller Régional et aura à cœur de défendre les intérêts des Normands de son territoire. (02/07/2021)

3. Seine à Vélo

La commission intercommunale d'action foncière pour laquelle notre conseil avait désigné différents représentants s'est réunie le 25 mai dernier.

Il a été décidé à la majorité (- 1 voix), qu'il n'y aurait pas de commission foncière spécifique. Un accord à l'amiable aura lieu pour éviter de faire durer les modalités administratives.

Les travaux d'aménagement se poursuivent notamment aux abords du barrage de Port-Mort, avec une petite aire de stationnement. Les travaux à Vernon vont reprendre pour achever le tronçon jusqu'à *Ma Campagne*. (02/07/2021)

4. Demande d'accès au chemin de halage pour tondeuse

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite d'un administré pour un accès au chemin de halage pour sa tondeuse.

Le Conseil ne souhaitant pas créer de servitudes de passage sur le chemin de halage, future voie verte, a rejeté cette demande. (02/07/2021)

5. Octobre Rose

Comme chaque année notre commune est sollicitée concernant l'opération octobre rose (Action en faveur de la recherche du dépistage du cancer du sein).

L'information sera transmise au Comité des Fêtes pour étudier la mise en œuvre conjointe de l'évènement sur notre commune. (02/07/2021)

6. Journées Européenne du Patrimoine

Les 18 et 19 septembre 2021 auront lieu les journées européennes du patrimoine. La commune y participera et un concert se tiendra à cette occasion dans notre église. (02/07/2021)

7. Travaux au pont de Courcelles sur Seine

Les travaux du pont de Courcelles débiteront le 6 septembre prochain. Le pont sera fermé à la circulation pendant 3 semaines puis sera en alternance. Il y aura de fortes contraintes notamment aux heures de pointe. (02/07/2021)

ATTENTION : le pont de Courcelles sur Seine sera fermé du 22 novembre au 12 décembre 2021.

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

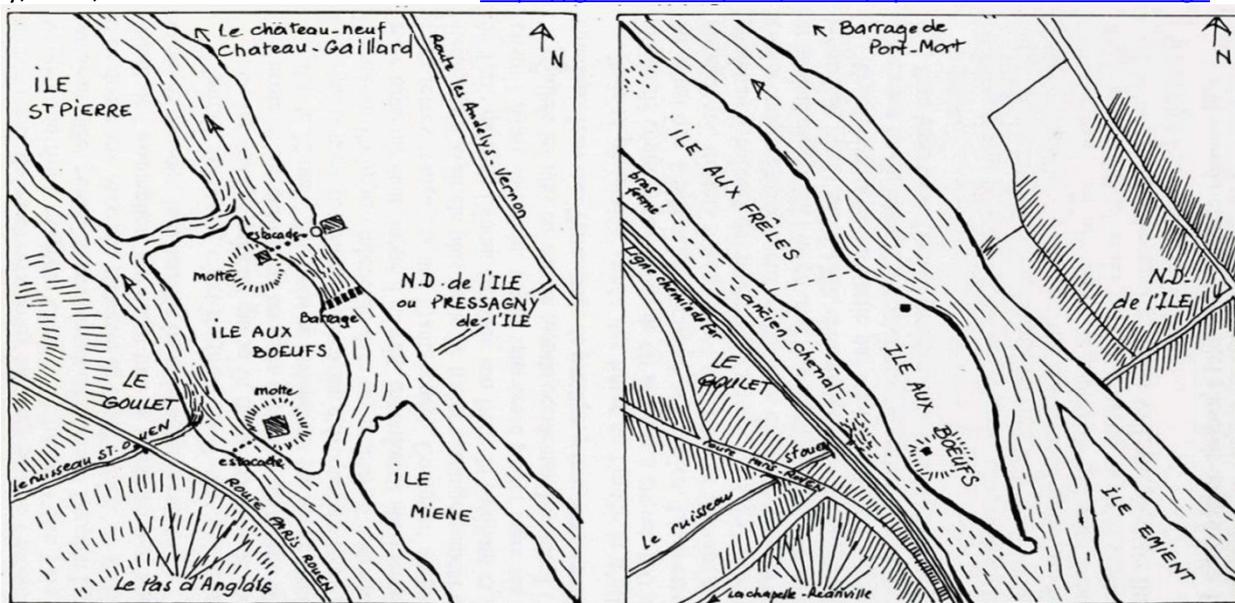


Avant d'aborder le sujet de cette nouvelle petite chronique locale, permettez-moi un petit retour sur la précédente (celle du Catenay n°23) pour corriger quelques petites erreurs qui s'y sont glissées concernant principalement la famille Goujon (et non Gougeon comme je l'avais écrit), évoquée pour ses activités dans la commune à l'époque, et ajouter quelques détails avec les excuses du rédacteur...

Sur les photos parues dans le dernier bulletin parmi les fils d'Eugène Goujon, le nautonnier choisi par la municipalité en 1921, c'est Robert qui porte le scaphandre que l'on voit de nouveau sur cette autre photo (et non Roger). Il est aidé par son frère Roger, lui aussi scaphandrier d'ailleurs, et père de « notre » Dominique, l'un de nos employés municipaux actuels. Robert fut ensuite régulateur éclusier du barrage de Port Mort. A noter que, parmi les 8 enfants d'Eugène, un troisième garçon, Georges, avant de devenir également scaphandrier, commença par aider son père lors des manœuvres du bac surtout lorsque Mlle Eva devait aller prendre le train au Goulet... La jeune fille, pas insensible à ses charmes, finit par lui dire « oui » ... et c'est ainsi

que naquit Marcel Goujon, une figure qui fut bien connue à Notre Dame de l'Isle....

A propos de ce « passage d'eau » auquel participa Marcel, il s'est longtemps effectué via une traversée pédestre de l'île aux bœufs... C'est de cette île dont nous allons parler maintenant. Une île dont la géographie a bien évolué, comme en témoigne cet extrait des *Récits et documents pour servir à l'histoire de Gaillon et d'alentour* par Jean Mineray, 1991, consultable sur le site de BNF : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33305530.texteImage>.



S'agit-il bien du même lieu ? ...

Entre le cadastre du 19e siècle (à gauche) et celui de notre 20e siècle (à droite), l'érosion a fait son œuvre et la mémoire des hommes s'est effacée, transformant les noms. Au début du siècle passé, l'île St Pierre et l'île aux bœufs étaient distinctes et la navigation s'effectuait par la gauche, le bras droit étant fermé à hauteur de N.D. de l'île par un barrage disparu en 1852. A cette époque, les 2 mottes étaient encore visibles ainsi que des restes d'estacades. Des noms ont été déformés, d'autres ont changé. Une des mottes a disparu.

Malgré son apparence tranquille actuelle, elle est pourtant « chargée d'histoire »... Les piétons qui la traversaient à l'époque pouvaient encore voir des ruines de fortifications maintenant disparues sous la végétation et même sous la terre... Cette histoire remonte au Moyen Age... Aux prémices de la guerre de cent ans... A cette époque, il faut se rappeler que Notre Dame de l'Isle, appelée alors Pressagny de l'Isle, son Ile aux Bœufs et le Goulet étaient situés sur la frontière du royaume de France et d'Angleterre ou plus exactement du puissant Duché de Normandie. Sous domination anglaise, c'était un fief des Plantagenets comme le duché d'Aquitaine, de Gascogne, de Bretagne, le comté de Poitiers, du Périgord, de la Marche, d'Auvergne, de Toulouse, etc.

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

Les vestiges de fortifications de l'île aux bœufs et les deux estacades jetées dans la Seine constituaient les défenses du château du Goulet. C'était là que Philippe Philippe II, dit Auguste, et Jean sans terre se rencontraient pour « conférer » en l'absence de Richard cœur de lion, encore prisonnier d'Henri VI, empereur du saint empire germanique, à la suite de sa capture par Léopold d'Autriche. Ils s'y rencontrèrent de nouveau le 14 janvier 1199 quand, après avoir fait construire château Gaillard pendant une trêve concédée par Auguste, Richard s'en fut guerroyer en Anjou où il y perdit la vie le 6 avril 1199.

Jean sans terre devenu le roi « Jean d'Angleterre » à la mort de Richard, moins belliqueux, moins volontaire que son frère, accepta de signer un traité de paix avec Philippe Auguste (le premier à signer ses actes comme « roi de France » ses prédécesseurs se faisant appeler « roi des Francs »). Ce traité, signé au Goulet le 22 mai 1200, mit provisoirement fin à un conflit de près d'un demi-siècle. Par celui-ci, face au roi d'Angleterre en butte à la contestation de ses barons, le roi de France devint suzerain des possessions continentales des Plantagenêt et obtint le Berry et Évreux en dot de Blanche de Castille fiancée au prince Louis, fils d'Auguste. De plus, Blanche, nièce de Jean sans terre, était susceptible de devenir reine d'Angleterre si celui-ci devait mourir sans héritier. Par ce mariage, idée d'Aliénor d'Aquitaine pour rétablir la paix, le roi de France gagnait ainsi sur tous les tableaux.

Mais voilà, pour concrétiser le traité, il fallait célébrer le mariage de Louis, 13 ans, avec Blanche de Castille, 12 ans. Et le royaume de France était alors frappé d'Interdit par le pape Innocent III à cause des démêlés matrimoniales du roi Philippe Auguste....

Ces « démêlés » méritent quelques explications... Philippe, veuf de la reine Isabelle, doit se remarier rapidement pour assurer sa descendance. Un mariage est organisé avec Ingeburge, une princesse Danoise qui fut choisie parmi de nombreuses prétendantes parce que, par sa famille, elle pouvait fragiliser le royaume d'Angleterre... Philippe la rencontre à Amiens le 14 août 1193 et l'épouse le jour même. Mais le lendemain, il fit écourter la cérémonie du couronnement de la reine et l'expédia au monastère de Saint-Maur-des-Fossés pour ensuite annoncer qu'il souhaitait faire annuler le mariage. Il se maria ensuite, illégalement, avec Agnès de Méranie en juin 1196. Les raisons de cette séparation précipitée, suivie, pour Ingeburge, de sept ans de captivité et, pour Philippe, du refus absolu de reconnaître sa place de reine, sont restées inconnues et

ont donné lieu à toutes les spéculations possibles de la part des contemporains comme des historiens. Toujours est-il que le nouveau pape Innocent III, élu en 1198, ne l'entendit pas de cette oreille. Souhaitant affirmer son autorité, il enjoint à Philippe Auguste de renvoyer Agnès et de rendre sa place à Ingeburge. En l'absence de réaction du roi, l'interdit est lancé sur le royaume à partir du 13 janvier 1200 et le pape excommunie Philippe Auguste. Cette sanction très lourde signifie l'interdiction aux prêtres de faire sonner les cloches (qui rythment la vie à cette époque) et de dispenser le moindre sacrement : pas de baptême, pas d'enterrement et... pas de mariage. Donc pour contourner cet interdit, le mariage eut lieu sur les terres normandes du roi d'Angleterre, qui, elles, n'étaient pas frappées d'Interdit. C'est ainsi que le mariage du prince héritier de la couronne de France se passa donc sans trop de faste, dans la petite église Saint Martin de Port Mort, en terre étrangère, au plus près du lieu de la signature du traité du Goulet, dès le lendemain de celle-ci, c'est à dire le 23 mai 1200. Mais la confiance ne régnait pas entre les souverains et Jean sans terre dut se résigner à séjourner en terre française (un peu comme otage) pendant que le futur Louis VIII se mariait « en Angleterre »... C'est ainsi qu'aucun des deux rois n'assista à la cérémonie durant laquelle ils séjournèrent sur « notre » île aux bœufs (ou dans le château du Goulet).

Les circonstances très spéciales de ce mariage n'empêchèrent pas le couple de vivre heureux et de donner naissance, 14 ans plus tard, à Louis IX, dit Saint Louis. (Pour en savoir plus sur le déroulement de ce mariage « particulier », vous trouverez deux récits de celui-ci sur le site de nos voisins de Port Mort, bien sûr)

La paix relative obtenue par le traité du Goulet fut de courte durée... Philippe Auguste voulait conquérir de nouvelles contrées et particulièrement la Normandie si proche et si puissante. C'est ainsi qu'à l'abri de la véritable barrière formée par « notre » île aux bœufs avec ses deux estacades barrant la Seine ainsi que la tour et le donjon sur la rive de NDI et la motte « Pied anglais » dominant le Goulet, il prépara le siège du Château Gaillard qu'il prit le 6 mars 1204 après avoir démantelé le système des châteaux normands. La Normandie fut alors à lui, puis il jeta son dévolu sur la vallée de la Loire puis, la Champagne, la Bretagne, etc.

Source principale : *Récits et documents pour servir à l'histoire de Gaillon et d'alentour* par Jean Mineray, Luneray éd., 1991.
Alain Favresse

Informations du Comité Des Fêtes



Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra le **vendredi 26 novembre prochain, à 20h30**, à la mairie de Notre Dame de L'Isle. Ce sera l'opportunité d'échanger sur les activités à venir et d'accueillir un nouveau membre de l'équipe du bureau -- n'hésitez pas à être candidat! Attention, le passe sanitaire sera demandé à l'entrée.

Nous vous parlerons également de la soirée Alsacienne que l'équipe prépare pour le samedi 4 décembre prochain. Une soirée dansante en perspective, avec tours de magie, pour le plaisir de se retrouver autour d'un bon repas entre amis du village.

Vous pouvez déjà vous inscrire à cette première soirée « d'après confinements » en nous envoyant un message à **comitedesfetes.cdi@gmail.com** ou dans notre boîte aux lettres (35 rue de l'Église).
19 euros par adulte / 12 euros par enfant – (passe sanitaire obligatoire).

La nouvelle saison des randonnées du CDF a débuté. Avis aux amateurs de convivialité et de longues marches, venez nous rejoindre à la date qui vous convient (voir tableau ci-dessous)

Date	Distance	Point de rendez-vous	Les environs	Sur inscription	RV
sam. 9 oct. 2021	9km	La Chapelle, Pressagny le Val	Autour de Port Mort	non	9h
sam. 23 oct. 2021	11km	Hôpital St Jacques	Les Andelys	oui	9h30
sam. 20 nov. 2021	13km	La Chapelle, Pressagny le Val	Paradou/Mézières	non	9h
sam. 11 dec. 2021	10.5km	Place de l'église; St Just	Les Coteaux de la Chapelle Longueville	oui	9h30
sam. 8 janv. 2022	selon météo	La Chapelle, Pressagny le Val	Bords de Seine (avec la Galette en bout de course)	oui	9h
sam. 22 janv. 2022	selon météo	La Chapelle, Pressagny le Val	A définir	non	9h
sam. 26 fev, 2022	selon météo	La Chapelle, Pressagny le Val	A définir	non	9h
sam. 12 mar. 2022	12.2 km	Les 3 étangs, Jouy s/ Eure	Vallée de Bance	oui	9h30
sam. 26 mar. 2022	16km	La Chapelle, Pressagny le Val	Port Mort/Courcelles	non	9h
sam. 9 avr. 2022	17km	Place du 18 Juin, Gasny	Les Vaux du Milon	oui	9h30
sam. 14 mai 2022	16km	Château de la Roche Guyon	Sur les coteaux avec piquenique en milieu de parcours	oui	9h30
sam. 28 mai 2022	16km	Place du Moulin de Fourges	Coteaux des Fourges	oui	9h30
sam. 11 juin 2022	16km	St Clair s/ Epte ou Vetheuil	Vallée de l'Epte	oui	9h30
sam. 25 juin 2022	25km	Grand parcours festif avec BBQ organisé par le CDF	Coteaux des Andelys (Option les pieds qui chauffent)	oui	9h

Pour joindre l'équipe du CDF : **email** : comitedesfetes.ndi@gmail.com ou page Facebook
courrier : 35, rue de l'Église - Notre Dame de l'Isle

116.117 : un numéro national pour joindre un médecin généraliste de garde en Normandie



EN SEMAINE
APRÈS 20H

LE WEEK-END :
le samedi
à partir de 12h

UN JOUR FÉRIÉ

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE
MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

116.117

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

Aujourd'hui, vous êtes peut-être un peu perdu lorsque vous souhaitez joindre un médecin généraliste **en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux** car vous pouvez le faire via différents numéros de téléphone. Désormais, plus de question à se poser : besoin d'un conseil, d'un avis médical ou d'être orienté, **faites le 116.117**, partout en Normandie !

Ce service est disponible aux heures de fermeture des cabinets médicaux : **tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.**

EN CAS D'URGENCE VITALE,
APPELEZ LE 15

Attention : le 116.117 ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

CALENDRIER DE COLLECTE 2021

SUIVEZ LE GUIDE !

NOTRE DAME DE L'ISLE

JOUR DE COLLECTE DÉDIÉ

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac gris)

LUNDI APRÈS-MIDI

JOUR DE COLLECTE DÉDIÉ - 1 SEMAINE SUR 2

COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS (bac jaune)

NOUVEAU ! JEUDI APRÈS-MIDI

Vos bons réflexes

- Je sors mon bac la veille au soir du jour de la collecte
- Je le positionne sur le circuit de collecte, poignée vers la route
- Je le rentre le soir après la collecte

Rappel : la collecte est décalée en cas de jours fériés.

POUR + D'INFOS
WWW.SYGOM.FR

Le verre est collecté en apport volontaire via les colonnes à verre.

Les déchets végétaux : En paillage ou en déchèterie

Scannez pour consulter les horaires de votre déchèterie

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					26	27	28	29	30			

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6					1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
31																				

CITEO

EN 2021, L'AFFAIRE EST DANS LE BAC !

sygom pour notre environnement



DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi
HIVER (du 1/10. au 31/03)
08h30-11h45 — 14h00-16h45
ÉTÉ (du 1/04 au 30/09.)
08h30-11h45 — 14h00-17h45

Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Informations utiles

MAIRIE	SERVICES DE L'ETAT	INDUSTRIE	GITES RURAUX
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous	Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys	Aco Produits Polymères SA Tél. : 02.32.51.30.55. GSM Granulats Tél. : 02.32.52.61.90	L'Orée du Val Gîte de France n° 1151 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89
ECOLES	Assistants maternelles	ARTISANS	SANTE / BIEN ÊTRE
Ecole - Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole - Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeeehironnelle.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailier Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado : Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tél. : 02 32 53 75 25 ✉ : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernion.fr/ M. Tournon Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS		SERVICES D'URGENCE
MUNICIPALE 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi : 10h30 – 12h, 15h – 17h Vendredi : 16h – 19h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr	Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Présidente : Valérie Lepré ✉ comitedesfetes.ndi@gmail.com Site: https://www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association cultuelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val ACDEC, Association Contre le Développement et l'Extension des Carrières 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ adcec27@gmail.com Site : http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/		Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Médecins généralistes de garde 116 117 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
 Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 Antenne locale 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : contact@cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30			MENTIONS LEGALES
 Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cq27 Président. Pascal Lehongre			Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Maquette : Alain Favresse Karine Pertoldi Christophe Lacaille Tirage ~ 340 exemplaires En papier recyclé Imprimeur : Impact communication 27110 Crosville la vieille.